

République Française Liberté-Egalité-Fraternité

## Département du Lot

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE **COMMUNE DE LE MONTAT 46090**

N° d'Ordre: A / 2022 / 24

## OBJET : Arrêté portant réouverture de la Fourrière Intercommunale Animale.

Le Maire de la Commune de LE MONTAT,

Vu, le Code rural de la pêche et notamment les articles L.223-1 et suivants ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.1 et L.2212-2;

Vu, son Arrêté N° A.2022.16 du 15.11.2022, portant fermeture temporaire de la Fourrière Intercommunale Animale.et du Refuge Canin Lotois durant la période du 15.11.2022 au 21.11.2022 ;

Vu, son Arrêté N° A.2022.17 du 15.11.2022, portant prolongation de la fermeture temporaire de la Fourrière Intercommunale Animale.et du Refuge Canin Lotois durant la période du 22.11.2022 au 28.11.2022;

Vu, son Arrêté N° A.2022.19 du 29.11.2022, portant :!

- Réouverture du Refuge Canin Lotois,
- Prolongation de la fermeture temporaire de la Fourrière Intercommunale Animale.et du Refuge Canin Lotois durant la période du 29.11.2022 au 05.12.2022;

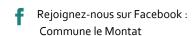
Vu, le mail établi en date du 06.12.2022 par le Docteur CHOFFRAY Kristof indiquant que : « le site peut être ré-ouvert au public en gardant pour quelques jours les mesures sanitaires adéquates »;

## ARRETE

Article 1 : A compter du 12 DECEMBRE 2022, les locaux et installations de la Fourrière Animale (sous administration du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale), sis « COMBE DES FAXILIERES » – LE MONTAT, pourront être ré-ouverts au public sans aucune restriction d'accès.









<u>Article 2 :</u> A compter du 12 DECEMBRE 2022, les admissions d'animaux en fourrière sont à nouveau autorisées.

<u>Article 3</u>: A compter du 12 DECEMBRE 2022, les sorties d'animaux de la fourrière sont à nouveau autorisées.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Le Maire de la Commune de LE MONTAT,
- Les Maires des communes adhérentes au S.I.F.A.,
- Le Président du Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale,
- La Préfète du Lot,
- Le Colonel commandant le Groupement Départemental de Gendarmerie du Lot (S/C COB de LALBENQUE).

Fait à : LE MONTAT, Le : 12 DECEMBRE 2022,

LE MAIRE:

J.P.. MOUGEOT.



